



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE
BUREAU DE SUIVI DES PRIORITES PRESIDENTIELLES (BSPP)

Avis de Manifestation d'Intérêts N°
004/2024/AOO/PRG/BSPP

TITRE : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT/CABINET POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME NUMERIQUE DEDIEE AU SUIVI DES PROJETS DU PORTEFEUILLE DES PRIORITES PRESIDENTIELLES (BSPP)

Consultation Nationale

Date de début : 09 Décembre 2024

Date limite : 30 Décembre 2024

SOURCE DE FINANCEMENT : BUDGET DU BSPP

Le Bureau de suivi des priorités présidentielles (BSPP) a été créé conformément aux dispositions de l'article 42 du Décret D/2021/0059/PRG/CNRD/SGG du 02 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Présidence de la République, et placé sous l'autorité du Chef de l'État. La mission du BSPP est de suivre et d'évaluer les performances des projets et programmes prioritaires définis par le Chef de l'État ou par toute autre institution ou structure désignée par celui-ci et est revue et complétée de manière régulière.

Conformément au Décret D/2022/017/PRG/CNRD/SGG du 10 janvier 2022, modifié par le Décret D/2024/0071/PRG/CNRD/SGG du 19 avril 2024, les missions du Bureau de suivi des priorités présidentielles (BSPP) sont définies ainsi qu'il suit :

Mettre en place un mécanisme continu de suivi de l'exécution des projets et programmes prioritaires du Président ;

- Assurer le suivi du financement et de l'exécution des projets et programmes prioritaires du Président ;
- Évaluer la mise en œuvre des projets et programmes prioritaires du Président de la République et lui rendre compte régulièrement du niveau d'exécution et d'atteinte des résultats ciblés et formuler des recommandations ;
- Apporter l'assistance technique nécessaire aux ministères sectoriels à la mise en place et au maintien d'un système efficace d'exécution des projets et programmes prioritaires ;
- Mener des campagnes de communication en coordination avec la direction de la communication et de l'information de la Présidence, sur les projets et programmes prioritaires ;
- Mobiliser les financements nécessaires au fonctionnement du BSPP.

Dans le cadre de ces missions, le Bureau de Suivi des Priorités Présidentielles (BSPP), envisage recourir aux services d'un prestataire pour l'élaboration et la digitalisation des outils de suivi des activités et des indicateurs, ainsi que la mise en place d'un tableau de bord des différents projets/programmes prioritaires du Président. L'objectif est de collecter, traiter, stocker, analyser les données, et visualiser en temps réel les progrès réalisés dans la mise en œuvre des différents projets.

Dans cette optique, le Bureau de Suivi des Priorités Présidentielles (BSPP) lance le présent appel à candidature pour le recrutement **d'un (e) Consultant (e) individuel (le) ou d'un Cabinet chargé de mettre en place ladite plateforme numérique.**

L'appel à candidature est ouvert à toutes les personnes ayant les qualifications et l'expertise exigées pour la mission. Les candidats intéressés peuvent cliquer sur ce [lien](#) pour télécharger les Termes de Référence (TDR) ou envoyer une demande à l'adresse électronique suivante, en précisant l'objet de la candidature : dao@bspp.gov.gn

Il est vivement recommandé aux candidats de bien lire la description de la mission et les qualifications requises avant de postuler. Les informations figurant dans les dossiers de candidature feront l'objet d'une vérification et d'une évaluation préalables. Une fois soumis, les dossiers ne peuvent plus être modifiés. Les informations communiquées par les candidats présélectionnés seront soumises à une procédure de vérification des références. Le dossier de candidature doit impérativement contenir :

1. Les Consultants doivent placer l'original et UNE copie de la Proposition technique dans une enveloppe (avec mention de la raison sociale, de l'objet du marché et de l'adresse du candidat) portant clairement la mention « **Proposition technique** », qu'ils ferment.
2. De même, l'original et UNE copie de la Proposition financière, sont placés dans une enveloppe fermée portant clairement la mention « **Proposition financière** » suivie du nom de la mission, et de l'avertissement « **Ne pas ouvrir en même temps que la proposition technique** ».
3. Les références du cabinet, en termes de prestations antérieures analogues avec la cible ou une cible similaire, au cours des cinq (5) dernières années, appuyées d'au moins trois (3) attestations de bonne exécution ou autres preuves d'expériences délivrées par les organismes bénéficiaires de ses services ;
4. Les Consultants doivent également fournir placent ensuite ces deux enveloppes dans une même enveloppe fermée extérieure portant l'adresse de soumission, le numéro de référence, ainsi que la mention « **À ouvrir uniquement par la commission de passation des marchés de l'autorité CONTRACTANTE** ».

Une proposition financière non présentée dans une enveloppe séparée portant les mentions stipulées ci-dessus est rejetée.

Les candidats seront sélectionnés selon la **sélection fondée sur la qualité technique et le coût de des services (sélection qualité-coût).**

- 70% de l'évaluation portera sur l'offre technique ;
- 30% de l'évaluation portera sur l'offre financière.

Les dossiers de candidature doivent être déposés, **au secrétariat du BSPP à la villa des nations N° 39, sis à Kaloum en face du Secrétariat Général de la Présidence**, au plus tard le **30/12/2024 à 16H00 précises, heure locale**, avec la mention A l'Attention de : **Monsieur le Coordonnateur du BSPP.**

L'ouverture publique des offres techniques n'est pas prévue. Les consultants sélectionnés après l'évaluation technique seront conviés à l'ouverture des offres financières.

L'enveloppe doit être totalemt anonyme sous peine de rejet. Elle ne doit porter aucune inscription autre que celle indiquée ci-haut.

Fait à Conakry, le 06/12/2024.

P/ Le Coordonnateur
PO/ Le Coordonnateur Adjoint
Ibrahima Sambégou GASSAMA

